



Cher
Eure-et-Loir
Indre
Indre-et-Loire
Loir-et-Cher
Loiret



Formation sport sur prescription médicale*

Du 4 novembre 2025 au 2 décembre 2025 – BLOIS (41)

(* La formation est non certifiante)

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONSIGNES

En partenariat avec



Lieu de la formation

La formation se déroulera au **4 rue du Gouffre, 41000 Blois**.

Public visé & pré requis

Personne titulaire d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.
Pré requis : posséder le PSC1 ou AFPS. Pour finaliser votre inscription, **vous devez envoyer un mail avec votre PSC1 ou AFPS** au service formation du CROS.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

Formation alternant de la théorie, des travaux individuels et des études de cas en groupe.

Un temps d'observation dans une structure sportive accueillant des personnes en affection longue durée est organisé.

Les intervenants sont des professionnels de l'activité physique adaptée : professionnels de la santé, enseignants APA, cadres d'Etat et du mouvement sportif.

Positionnement des stagiaires

1. Avant l'inscription à la formation : rencontre avec XXX (XXX) pour s'assurer de l'adéquation entre les contenus de la formation Sport sur prescription médicale, le projet Sport-santé de la structure et les besoins en compétences du ou de la salarié.e de la structure.
2. A l'inscription : remplissage du chapitre « Positionnement pédagogique » de la fiche d'inscription.
3. Pendant la formation : les intervenants interrogeront, au début de leur séquence, les participants, pour identifier leur niveau de connaissances.

OF N°24 45 02853 45 enregistré auprès de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, Qualiopi pour des actions de formation, formation.cvl@franceolympique.com

Planning de formation

Cette programmation est prévisionnelle. Des changements pourront être opérés en fonction des disponibilités des différents intervenants.
35 heures de formation réparties comme suit :

Semaine 45

Mardi 4 novembre 2025
<p>9h30-12h30 Présentation de la formation</p> <p>Cadre législatif du sport et du sport-santé en France CDOS 41 / SDJES 41 / CROS CVL</p> <p>13h30-17h30 Recyclage PSC1 XXX</p>

(= 7 heures)

Semaine 46

Jeudi 13 novembre 2025
<p>9h30 – 12h30 Evaluer les capacités et les motivations initiales du patient MSS 41</p> <p><i>Prévoir une tenue de sport</i></p> <p>13h30-17h30 Identifier les caractéristiques des maladies métaboliques Dr PIQUEMAL (diabétologue, médecin nutritionniste)</p>

Identifier les caractéristiques des maladies neurologiques

Neurocentre – EAPA Aurélie TRAVOUILLO

(= 7 heures)

Semaine 47

Mardi 18 novembre 2025

9h30-12h30

Adapter les activités physiques en fonction des capacités, des pathologies et des limitations du patient

XXX

Prévoir une tenue de sport

13h30-17h30

Identifier les caractéristiques des maladies cardio-respiratoires

XXX

(= 7 heures)

Semaine 48

Mardi 25 novembre 2025

9h30-12h30

Identifier et situer une action sport-santé

Encourager les comportements favorables à la santé

XXX

13h30-17h30

Adapter les activités physiques en fonction des capacités, des pathologies et des limitations du patient

XXX

Prévoir une tenue de sport

(= 7 heures)

Semaine 49

Mardi 2 décembre 2025

9h00-13h00

Entretenir les motivations des patients pratiquants

ETP / MSS SE41 – Sonia BADDI / Maxime NORMAND

Adapter l'activité physique en fonction des capacités et des limitations du patient vieillissant

EAPA MSS

14h00-17h00

Evaluation des acquis

Bilan de formation

CDOS 41 / SDJES 41 / CROS CVL

(= 7 heures)

Evaluation des connaissances et validation de la formation

Un questionnaire d'évaluation des connaissances composé d'une quinzaine de questions sera réalisé à la fin de formation.

Les questions aborderont : le cadre juridique, l'adoption de comportements favorables à la santé, les caractéristiques très générales des pathologies et les préconisations à prendre dans la pratique sportive.

Pour valider la formation, les stagiaires devront participer à l'intégralité de la formation (sauf allègements validés avant la formation) et avoir un résultat d'au moins 10 sur 20 au questionnaire d'évaluation.

Suivi des participants

A l'issue de la formation, les participants et participantes seront intégrés.es au réseau d'intervenants sport santé de XXX. Ils seront accompagnés par XXX dans le développement de leur projet.

Accessibilité

Pour toute question liée à l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées : contactez la référente handicap de l'organisme de formation (Marie-Anne TOURAULT, formation.cvl@franceolympique.com ou 06.09.21.54.29) afin de définir vos besoins d'aménagement et d'adaptation de la formation.

Prix

700 euros. Ce prix ne comprend pas les frais annexes (restauration, transport...).

Pour les associations sportives : financement possible par l'Afdas (OPCO du sport). Pour avoir plus d'informations et tous les documents administratifs relatifs à cette prise en charge contactez le service formation du CROS CVL (Email : formation.cvl@franceolympique.com). **La demande à l'AFDAS doit être déposée avant le début de la formation.**

Pour les bénévoles d'associations : des bourses bénévoles peuvent être attribuées. Merci de contacter le CROS Centre Val de Loire.

Inscription

Avec le lien d'inscription suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdwBxIAEjwgaMmf-MESbp-iA84-ojrkvvcMLRvz7FBKQKkKtA/viewform?usp=dialog>

Ou via ce QR Code :



Contacts

CROS Centre-Val de Loire / XXX

Organisme de formation enregistré sous le numéro 24450285345 auprès de la préfecture de la région Centre-Val de Loire

N° SIRET : 327 386 272 000 63

- Marie-Anne TOURAULT, CROS CVL, formation.cvl@franceolympique.com / 06.09.21.54.29
- Hélène Tangara, cadre de santé Santé Escale 41, htangara@sante-escale41.fr / 02 54 45 11 28